



La formation syndicale fédérale 2021

jeudi 24 septembre 2020, par [Bariaud](#)

L'édito

Quel que soit le gouvernement en place, nous avons et aurons toujours à défendre nos droits individuels et collectifs contre les attaques qui visent à les affaiblir, voire à les éradiquer.

Cette défense de nos intérêts, quels que soient l'employeur-se et le statut dans le travail, ne peut donc être effective sans deux préalables. D'une part, notre syndicalisme doit créer les conditions de la pensée collective, celles du débat organisé pour permettre l'action revendicative du plus grand nombre. D'autre part, chaque syndiqué-e, quel que soit son niveau de responsabilité dans l'organisation, doit pouvoir disposer des outils pour pouvoir intervenir à tous les niveaux de ce processus, et ce, quelle que soit la situation.

En effet, l'efficacité, la force de la CGT reposent sur le nombre et l'investissement de ses syndiqué-es et sur leur capacité à agir collectivement dans ce contexte d'affrontement d'intérêts opposés. Cela nécessite que tout-e syndiqué-e, dès son adhésion, se voie proposer un cursus de formation syndicale de la CGT. Des syndiqué-es formés sont des syndiqué-es outillés pour argumenter, mener la bataille des idées et la démarche syndicale revendicative de la CGT, maîtriser leurs mandats et ainsi faire face aux combats qui les opposent au patronat et aux pouvoirs publics.

Chaque syndiqué-e, en concertation avec son syndicat, peut construire son parcours de formation syndicale.

Il s'appuie sur les formations générales : (syndicat, FERC et Union Locale), niveau 1 et 2 (Union Locale et Union Départementale), formation permanente (confédération) et sur les formations spécifiques organisées par toutes les structures de la CGT dont la FERC.

Ce Courriel présente le calendrier et le contenu du plan fédéral de formations ainsi que diverses informations sur les stages organisés par l'UGICT [[1](#)] et la confédération.

Attention, dans le contexte actuel de la crise du Covid-19, les formations risquent de se tenir durant toute l'année 2021 (et aussi pour la fin 2020) dans des circonstances un peu particulières. Des extraits de la note confédérale sur le sujet sont donc intégrés suite à cet édit.

Extraits de la note confédérale relative à l'activité de formation syndicale dans le contexte lié à la crise sanitaire

Cette note est rédigée en fonction des informations en notre possession à ce jour. Elle peut évoluer en fonction des décisions gouvernementales et du Centre Benoît Frachon et le port du masque peut devenir obligatoire.

La crise sanitaire liée au COVID-19 et les mesures de protection qui en résultent ont des conséquences

importantes sur l'activité de formation syndicale. Cette note vise à faire un point sur ces conséquences et à préciser les adaptations à réaliser dans l'organisation de l'activité de formation syndicale.

La situation du Centre Benoît Frachon

Le centre devrait accueillir des stagiaires à partir du 17 août. Un protocole de reprise d'activité a été élaboré par l'équipe du centre, en lien avec l'administration confédérale, et validé par le CSE. Les conséquences concernent notamment la situation financière, mais surtout la nécessité de prendre en compte les nouvelles contraintes sanitaires au moment de la reprise d'activité. Ces contraintes conditionneront le nombre de stages et de stagiaires qui pourront être présents dans le centre. Ce nombre sera certainement réduit par rapport aux réservations qui avaient été validées. Un point sera fait avec les organisations concernées. Celles qui envisagent d'annuler ou de reporter leur stage doivent en informer le centre dès que possible.

La période de crise actuelle a amené à de nombreux questionnements des organisations. Elle montre une certaine utilité de ces types de modalités. Pour autant nous réaffirmons que la formation en présentiel doit être systématiquement privilégiée.

Le débat sur le développement de modalités de formation à distance est engagé depuis plusieurs années et la réflexion doit se poursuivre sans perdre de vue les principes que nous avons fixés : la formation en présentiel reste la norme au regard de la pédagogie que nous avons choisie. La formation à distance peut être utilisée de manière complémentaire ou exceptionnelle pour répondre à des besoins où les contraintes de déplacement ou d'organisation ne sont pas gérables.

ANNEXE 1

Les préconisations pour l'organisation des stages de formation dans le contexte de crise sanitaire :

La réalisation de nos formations implique, par nature, le regroupement de personnes concentrées autour d'une même tâche dans une dynamique de coopération. Les interactions entre les participant·es représentent l'essence même de l'activité, ce qui peut favoriser une situation à risques.

Tant au niveau confédéral que dans les organisations, la reprise progressive de notre activité de formation doit se faire en garantissant la préservation de la santé des stagiaires, des formateur·trices et de l'ensemble des personnes qui interviennent dans l'organisation des stages.

De plus, il est impératif qu'elle se fasse en cohérence avec les mesures de protection décidées par la CGT pour les locaux de la confédération.

C'est pourquoi nous rappelons les principes qui participent à la prévention et à la limitation de la propagation du virus COVID-19. Ces principes doivent être adaptés aux situations qui peuvent être différentes selon le lieu et l'évolution des règles fixées par les pouvoirs publics. Ils sont complémentaires aux protocoles de sécurité élaborés pour les locaux syndicaux ou les lieux d'accueil de nos stages.

Certaines actions doivent être réalisées avant et/ou pendant les formations, afin que chacun·e soit pleinement conscient de l'importance de respecter les gestes barrières, et que l'accueil se fasse dans les meilleures conditions :

Les gestes barrières :

- Respecter la distance d'au moins 1,5 mètre entre chaque individu
- Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydroalcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.

Le port du masque est complémentaire à ces gestes barrières.

L'organisateur·trice de la formation doit fournir le matériel nécessaire au respect des gestes barrières comme le gel hydroalcoolique, et s'assurer du port des EPI par les stagiaires et les formateur·trices.

Adapter l'organisation pédagogique des stages :

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer, et notamment une distance de 1,5m entre chaque personne. Selon l'espace disponible dans la salle de formation, le nombre de stagiaires et de formateur-trices sera limité, afin de garantir en permanence cette distanciation pendant la formation (à titre indicatif, cette limitation est de 10 personnes par stage, formateur-trices compris, dans les salles du Bâtiment pédagogique du centre Benoît Frachon).

La non-utilisation des masques durant les séquences de formation est conditionnée à la mise en place d'une organisation de la formation et à une configuration des salles permettant de garantir le respect des règles de distanciation physique.

Par contre, si le/la formateur-trice et les apprenant-es doivent être, pour les besoins de la formation, à une distance inférieure à la distance de sécurité d'au moins 1,5 mètre, ils et elles doivent être équipés d'un masque.

Privilégier au maximum la numérisation des documents et la transmission numérique.

Pour les documents stagiaires nécessairement sous format papier, ils seront distribués par les animateur-trices avec désinfection des mains préalable et postérieure.

Les temps de pause doivent être décalés si besoin, entre stages simultanés dans le même lieu, pour éviter les groupements.

Pour l'utilisation du matériel pédagogique, le lavage des mains avec du gel hydroalcoolique est obligatoire avant et après chaque utilisation par chaque personne (matériel à disposition pour désinfection : gel et lingettes). Les fournitures telles que les stylos, agrafeuses, et les outils de travail (PC, téléphones...) ne doivent pas être partagés.

Dans tous les cas, l'organisateur-trice de la formation doit veiller à mettre en place les mesures suivantes :

- Procéder à l'affichage de quatre documents dans les lieux communs :
 - Les gestes barrières et l'utilisation du masque
 - Sources de propagation du virus
 - Procédures à adopter en présence de symptômes
 - Principes de circulation dans les locaux
- Limiter les déplacements à l'intérieur du site d'accueil du stage au nécessaire et conforme aux instructions. Principe du sens de circulation unique, des « portes ouvertes », et du fléchage / marquage.
- Machines à café ou fontaines à eau : Prévoir du matériel de désinfection pour se laver les mains avant et après utilisation.
- Choisir de préférence des essuie-main papier à usage unique
- En cas d'hébergement, il doit se faire en chambres individuelles.
- Aérer la salle de formation, au moins toutes les 3h durant 15 minutes (par exemple lors des pauses et du déjeuner). Éviter un brassage d'air par ventilateur et/ou la climatisation en présence de personnes (la transmission par aérosols semble se confirmer).

Nettoyage des lieux communs :

- Nettoyer la salle de formation une fois par jour avec désinfection des points de contact.
- Désinfecter les matériels et outils communs régulièrement (ordinateurs, télécommandes...).

Adapter les lieux de restauration collective :

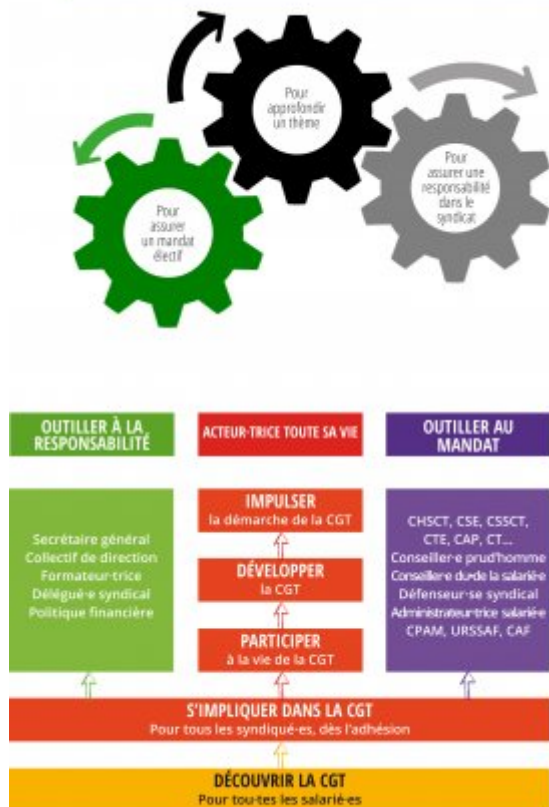
- Retirer une chaise sur deux afin de respecter la distance entre chaque personne
- Adapter les horaires des repas pour fluidifier les services
- Si les repas sont pris dans un restaurant, s'assurer que l'aménagement de la salle de restauration permet de respecter les gestes barrières.

Concernant les déplacements :

Nous incitons à l'usage du transport individuel [2] plutôt que les transports en communs pour se rendre sur le lieu de la formation.

Les déplacements à plusieurs personnes doivent être réalisés dans le respect des gestes barrières, avec notamment le port du masque.

Le parcours du-de la syndiqué-e



7

Les démarches

Qui finance les différents frais ?

La formation est un investissement pour l'avenir, un enjeu de société pour tou·tes les travailleur·ses. C'est pourquoi l'ensemble des frais de formation, y compris transport, hébergement et restauration est pris en charge par les organisations syndicales de la CGT.

Le-la syndiqué·e qui participe à une formation FERC n'a donc aucun de ces frais à payer. Généralement, il·elle doit avancer les frais de transport qui lui sont remboursés sur place.

Pour les salarié·es relevant du droit public, le salaire reste à la charge de l'employeur·se.

Dans le secteur privé, le maintien de salaire est de droit. L'employeur·se peut déduire le montant correspondant de sa cotisation (0.016 % de la masse salariale) pour le fonds paritaire à la formation syndicale.

Les formations organisées par la FERC au centre de formation Benoît Frachon :

80 % des frais sont pris en charge par « la CGT formation syndicale » (confédération). Les 20 % restant sont partagés entre :

- La fédération pour les stages se déroulant à Courcelle qui prend en charge le forfait pédagogique et l'organisation syndicale.
- Les Unions nationales et/ou les syndicats financent une partie des frais de participation à l'hébergement et à la restauration. Aussi, nous exigeons pour toute participation à un stage, la validation du syndicat.

La FERC prend en charge la totalité des frais liés aux formations d'accueil qu'elle organise notamment dans le complexe de Montreuil.

Formations UFSE et formation générale CGT

L'UFSE (Union Fédérale des Syndicats de l'État) et la Confédération financent intégralement les formations qu'elles organisent. Voir le site <https://ufsecgt.fr/>

Formations UGICT

Il faut prendre contact directement avec l'UGICT. Parfois, il est demandé une participation financière au syndicat.



10

Modèle de lettre

Les demandes de congés de formation économique, sociale et syndicale

Le congé est accordé sur demande des salarié-es. Il est de droit.

La demande doit être faite par écrit et sur papier libre au-à la chef-fe de service ou au-à la directeur-trice ou à l'employeur-se le plus tôt possible et au moins 30 jours avant le début de la formation.

Dans la Fonction publique, contrairement aux demandes d'autorisation d'absence pour des réunions syndicales, toute demande de convocation par votre hiérarchie est un abus de pouvoir.

Par contre, à la fin du stage, il sera remis un certificat de présence à tous les stagiaires que ceux-ci et celles-ci remettront à leur hiérarchie.

Le congé est réputé accordé :

- en l'absence de réponse au plus tard 15 jours avant le début du stage, dans la Fonction publique.
- 8 jours après la demande s'il n'y a pas de réponse, dans le secteur privé.

Dans le secteur privé vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé

de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Nom Prénom
Adresse professionnelle
Adresse personnelle

Date

à monsieur ou madame le/la directeur-ric
Entreprise ou administration
Adresse

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale.

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement (de l'entreprise) du (mettre date) au (mettre date) conformément (mettre la mention appropriée 1 ou 2) :

1) aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, (pour le secteur privé)
2) au décret n° 84-474 du 15 juin 1984 (pour la fonction publique d'État)

en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » (ou l'institut de...) qui est un organisme agréé.
Cette formation aura lieu (mettre le lieu)

Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue du stage.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, madame ou monsieur le/le directrice-eur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Le centre de formation syndicale de la CGT Benoît Frachon

La majorité des formations organisées par la fédération se déroulent au centre de formation syndicale de la CGT Benoît Frachon.

Il est situé dans la région Île-de-France sur la commune de Gif-sur-Yvette (91), au lieu-dit de Courcelle.

Formations FERC

Formation syndicale, journées d'étude, journées d'information

La fédération co-construit, avec les syndicats, les collectifs locaux, et sur leur demande, des formations ou des journées d'étude ou d'information, qui peuvent avoir lieu à Courcelle ou en territoire.

Pour cela, une condition indispensable.

Les syndicats ou les collectifs doivent :

- définir leurs besoins
- fixer leurs objectifs
- trouver un lieu de formation
- garantir la présence d'un nombre minimum de stagiaires pour une bonne dynamique de stage.

Les thèmes retenus peuvent porter sur :

- les conditions de l'exercice d'un mandat, de responsabilités en général ;
- l'animation collective d'un syndicat ;
- la politique financière, vie syndicale ;
- l'approfondissement d'un thème revendicatif ;
- les retraites et pensions ;
- le travail, la santé, les conditions de travail.

Formations d'accueil des syndiqué·es de la région parisienne

Publics concernés

- Syndiqué·es de la région parisienne
- Nouveaux syndiqué·es
- camarades qui n'ont jamais suivi de formation syndicale.

Objectifs

Découvrir physiquement la CGT, se sentir chez soi à la CGT, connaître sa démarche pour y prendre toute sa place.

Cette formation d'accueil n'est qu'une des facettes de l'accueil qu'est en droit de recevoir tout nouveau syndiqué·e à la CGT, quels que soient son âge, son expérience syndicale, professionnelle, ses mandats...

La FERC encourage vivement chaque nouveau syndiqué·e à suivre cette formation.

Elle se situe après l'accueil dans le syndicat, étape essentielle pour connaître ses attentes, ses besoins, ses envies d'engagement et d'investissement et lui permettre de prendre toute sa place dans son syndicat, dans la CGT.

Elle ne se substitue pas à une formation courte apportant des éléments ponctuels, techniques correspondant à chacun des secteurs professionnels de la FERC (statuts, code du travail, les CCN, les IRP...).

Pas de cours magistraux dans ce stage ! Non, le nouveau ou la nouvelle syndiqué·e est au cœur de la formation, c'est lui/elle qui enquête. C'est lui/elle qui fait découvrir aux autres. C'est lui/elle qui va à la rencontre, qui interroge. Et elles sont nombreuses, les rencontres ! L'URIF, la fédération, l'IHS, l'Avenir social, Indécosa, le DLAJ [3], les collectifs fédéraux et confédéraux...

Formations au Centre Benoît Frachon

Formations au Centre Benoît Frachon



<p>TRAVAIL SANTÉ Niveau 1</p> <p>Sem. 1/ 22 au 26 fév. 2021 Sem. 2/ 4 au 8 oct. 2021</p> <p>COURCELLE</p>	<p>Publics concernés</p> <ul style="list-style-type: none">• Militant·es syndicaux <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none">• À partir du réel et des enjeux du travail, travailler transversalement en territoire• Maîtriser les outils et démarches pour répondre aux sollicitations des salarié·es, anticiper sur toutes modifications des organisations de travail• Outils et démarches pour transformer le travail et repenser l'émancipation sociale
<p>ANIMER, DIRIGER UN SYNDICAT</p> <p>15 au 19 mars 2021</p> <p>COURCELLE</p>	<p>Publics concernés</p> <ul style="list-style-type: none">• Dirigeant·es et futurs dirigeant·es d'un syndicat ou d'une grosse section syndicale <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcer le syndicalisme dans l'Éducation, la Recherche, la Formation professionnelle, l'Animation, le Sport et la Culture, en développant la qualité de vie syndicale• Porter un discours cohérent co-construit par tous et toutes.• Renforcer la cohésion et la cohérence de l'organisation fédérée• Assurer dans de bonnes conditions son mandat• Porter la parole de son Organisation Syndicale• Co-construire la position éditoriale CGT & syndicat• Identifier le rôle des animateur·ices d'un syndicat• Identifier quelques techniques, outils et points d'appui pour exercer son mandat.• Construire un dossier, l'argumenter...

<p>TRAVAIL SANTÉ Niveau 2</p> <p>29 mars au 2 avril 2021</p> <p>COURCELLE</p>	<p>Publics concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> · Militant·es du travail ayant déjà suivi le stage Travail Santé niveau 1 <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> · À partir du réel et des enjeux du travail, travailler transversalement en territoire · Maîtriser les outils et démarches pour répondre aux sollicitations des salarié·es, anticiper sur toutes modifications des organisations de travail · Outils et démarches pour transformer le travail et repenser l'émancipation sociale
<p>RECOURIR EN DROIT ADMINISTRATIF (JURIDIQUE PUBLIC NIVEAU 2)</p> <p>7 au 9 avril 2021</p> <p>COURCELLE</p>	<p>Publics concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> · Camarades en charge de la défense individuelle des agent·es publics <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> · Permettre un travail commun entre les défenseur·ses des différentes OS de la FPE · Porter une démarche et une procédure juridique cohérentes co-construites par tous et toutes · Construire par l'intermédiaire de ses défenseur·ses syndicaux ses revendications et la prise en compte de nécessaires évolutions législatives et/ou réglementaires au regard de la jurisprudence · Répondre aux besoins et attentes des salarié·es de son secteur · Assurer dans de bonnes conditions son activité de défense juridique · Construire un dossier, une défense, l'argumenter...
<p>UTILISER LE DROIT COMME OUTIL DE L'ACTION SYNDICALE (JURIDIQUE PRIVÉ NIVEAU 2)</p> <p>10 au 12 mai 2021</p> <p>COURCELLE</p>	<p>Publics concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> · élu·es et mandaté·es, défenseur·ses syndicaux, conseiller·es du/de la salarié·e, responsables juridiques <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> · Construire l'outil juridique en lien avec l'activité syndicale et à la politique revendicative · Construire un DIAJ

17

<p>DEVENIR SENTINELLE DU TRAVAIL (Observatoire FERC - CGT des conditions de travail)</p> <p>17 au 20 mai 2021</p> <p>COURCELLE</p>	<p>Publics concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> · Militant·es syndicaux <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> · Co-construire l'action, l'outil fédéral · Pouvoir compter sur 1 référent·e formé · Identifier ce que sont les conditions de travail, les risques professionnels · Faire émerger le réel, identifier les origines et les sources de ce qui est en cause · Caractériser une organisation du travail · Travailler en réseau · Se protéger, protéger le collectif de travail, le syndicat · Agir pour enrichir l'action syndicale et transformer le travail
<p>CONSTRUIRE ET MENER UNE POLITIQUE FINANCIÈRE ET UNE VIE SYNDICALE</p> <p>7 au 11 juin 2021</p> <p>COURCELLE</p>	<p>Publics concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> · Dirigeant·es en charge de la vie syndicale ou de la politique financière d'une organisation fédérée <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> · Identifier les fonctions principales de la vie syndicale et de la politique financière · Établir un état d'organisation · Construire un plan de syndicalisation · Construire une politique financière en support de l'activité syndicale et revendicative



18



METTRE L'ACTION SYNDICALE AU CŒUR DES IRP

13 au 17 septembre 2021



Publics concernés

- Militant·es syndicaux exerçant ou devant exercer un mandat d'élue au CSE

Objectifs

- Permettre un travail commun entre les élu·es des différentes Organisations Syndicales du secteur privé
- Porter un discours cohérent co-construit par tous et toutes.
- Porter par l'intermédiaire de ses élu·es son discours, ses revendications
- Répondre aux besoins et attentes des salarié·es de son secteur
- Assurer dans de bonnes conditions son mandat
- Porter la parole de son OS, représenter les salarié·es
- Co-construire la position élu·e CGT & syndicat
- Identifier le rôle de l'élue et du/de la mandaté·e CGT
- Identifier quelques techniques, outils et points d'appui pour exercer son mandat
- Construire un dossier, une défense, l'argumenter...

FAIRE VIVRE LES DROITS DANS LE PRIVÉ ET DANS LE PUBLIC (juridique niveau 1)

8 au 10 novembre 2021



Les agents publics sont de plus en plus amenés à travailler avec des salarié·es de droit privé et sont amenés à répondre à de plus en plus de demandes sur le droit privé

Publics concernés

- Agent·es publics titulaires et non titulaires
- Salarié·es du secteur privé

Objectifs

- Permettre aux camarades du secteur public d'appréhender le droit du travail et aux camarades du secteur privé d'appréhender le droit public
- Connaître nos droits, quelle que soit notre organisation fédérée
- Suivre et accompagner en tant que syndiqué·e une procédure contentieuse devant la juridiction administrative

19

TRAVAIL SANTÉ Niveau 2 bis ÊTRE MILITANT·E DE LA TRANSFORMATION DU TRAVAIL ET IRP

29 nov. au 3 déc. 2021



Les financements de ce type de stage et les modalités de demande de congés sont spécifiques, il faut IMPÉDIATIVEMENT prendre contact avec la FERC

Publics concernés

- Militant·es du travail ayant déjà suivi un stage Travail Santé niveau 1

Objectifs

- Nourrir l'activité fédérale, favoriser le travail en réseau, au niveau professionnel et interprofessionnel. Nourrir les autres formations fédérales
- Mettre en œuvre des repères fédéraux et résolutions confédérales
- Maîtriser les outils et démarches :
 - pour répondre aux sollicitations des salarié·es
 - pour transformer le travail et repenser l'émancipation sociale
- S'outiller pour intervenir sur la transformation du travail dans le champ professionnel, interprofessionnel
- Assurer un mandat CHSCT / CSSCT

Membre d'un·e CHSCT / CSSCT

Si vous désirez faire votre formation dans le cadre de votre mandat d'élue ou mandaté·e CHSCT, ou CSSCT, il faut contacter la Fédération. Attention, la demande de congé est spécifique.

PRÉPARER ET RÉUSSIR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

6 au 10 décembre 2021

Publics concernés

- Militant·es syndicaux en charge des élections professionnelles (secteur public).

- Formation en cours de réflexion -



20



Fiche de pré-inscription

formations 2021

- Je souhaite m'inscrire à aux formation-s suivante-s
(Cocher la/les case/s correspondante/s)
et j'envoie la fiche à mon syndicat

N°	STAGES AU CENTRE BENOIT FRACHON (91)	Dates
<input type="checkbox"/>	01 Travail Santé - niveau 1 (Stage1)	22 au 26 février
<input type="checkbox"/>	02 Animer/diriger un syndicat	15 au 19 mars
<input type="checkbox"/>	03 Travail Santé - niveau 2	29 mars au 2 avril
<input type="checkbox"/>	04 Recourir au droit administratif - juridique public - niveau 2	7 au 9 avril
<input type="checkbox"/>	05 Utiliser le droit comme outil de l'action syndicale juridique privé - niveau 2	10 au 12 mai
<input type="checkbox"/>	06 Sentinelles du travail	17 au 20 mai
<input type="checkbox"/>	07 Politique financière et vie syndicale	7 au 11 juin
<input type="checkbox"/>	08 Mettre l'action syndicale au cœur des IRP*	13 au 17 septembre
<input type="checkbox"/>	09 Travail Santé - niveau 1 (Stage2)	4 au 8 octobre
<input type="checkbox"/>	10 Stage juridique public / privé	8 au 10 novembre
<input type="checkbox"/>	11 Travail Santé - niveau 2 bis	29 nov. au 3 décembre
<input type="checkbox"/>	12 Préparer et réussir les élections professionnelles de la fonction publique d'Etat	6 au 10 décembre
STAGES D'ACCUEIL à MONTREUIL (93)		
<input type="checkbox"/>	13 Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de région parisienne	2 et 3 février
<input type="checkbox"/>	14 Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de région parisiens	17 et 18 juin
<input type="checkbox"/>	15 Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de région parisienne	24 et 25 novembre

Informations

FERC-CGT / 01 55 82 76 12 ou 01 55 82 76 15

ferc@cgt.fr

23

Fiche de pré-inscription

Recommandation	<p>1. Pour toute inscription à l'une de ces sessions de formation, vous devez OBLIGATOIREMENT remplir cette fiche et la renvoyer à la FERC CGT (ferc@cgt.fr) au moins 5 semaines avant le début de la première session pour laquelle une inscription est sollicitée.</p> <p>2. N'attendez pas la confirmation de votre inscription par la FERC, pour effectuer votre demande de congés^[1] pour formation syndicale auprès de votre employeur/se ou de votre administration. Il y a toujours la possibilité de l'annuler même au dernier moment.</p> <p>^[1] Au moins six mois avant le début du stage, voir les modalités en page 11 et sur le site de la FERC ou dans le courtiel de la FERC « spécial formation syndicale »</p>
Informations personnelles	<p>Nom : _____ Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Code postal : _____ Ville : _____</p> <p>Courriel : _____</p> <p>Tel : - - - - - Age : _____</p>
Activités Syndicales	<p>Syndicat CGT : _____</p> <p>Mandat(s) : <input type="checkbox"/> DP <input type="checkbox"/> CSE <input type="checkbox"/> CHSCT/CSSCT <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> CAP <input type="checkbox"/> CA <input type="checkbox"/> Défenseur e syndical <input type="checkbox"/> Autres (préciser) _____</p> <p>Responsabilités syndicales : <input type="checkbox"/> Secrétaire section <input type="checkbox"/> Secrétaire syndicat <input type="checkbox"/> Bureau syndicat <input type="checkbox"/> Trésorière <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : _____</p> <p>Formation syndicale déjà suivie : <input type="checkbox"/> Formation d'accueil <input type="checkbox"/> Formation générale Niveau 1 <input type="checkbox"/> Formation générale Niveau 2 <input type="checkbox"/> Stages spécifiques, lesquels : _____</p>
Le syndiqué	Accord du syndicat
<input type="checkbox"/> J'ai envoyé mes demandes de congés à mon employeur/se <input type="checkbox"/> Je m'engage à suivre cette/ces formation-s <p>Date : _____ Signature : _____</p>	<p>Avis : _____</p> <p>Signature et cachet : _____</p> <p style="background-color: #0056b3; color: white; text-align: center;">Accord de l'union de syndicats</p> <p>Avis : _____</p> <p>Signature et cachet : _____</p>

Fiche à renvoyer à : ferc@cgt.fr

Notes

[1] UGICT : Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens

[2] Attention, à notre connaissance la prise en charge sera à hauteur du tarif SNCF.

[3] URIF : Union Régionale d'Ile de France ; IHS : Institut d'Histoire Sociale ; Avenir social : Association de solidarité de la CGT ; Indécosa : Institut de Défense des Consommateurs salariés ; DLAJ

